
...

PR7

Projet de construction du gazoduc
Doublement Saint-Sébastien

MRC Le Haut-Richelieu 6211-18-012

*Avis sur la recevabilité de l'étude
d'impact*

**Projet de construction de gazoduc Doublement Saint-Sébastien
sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien
par TransCanada**

Dossier 3211-10-013

Le 9 mai 2006

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis sur la recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction de gazoduc Doublement Saint-Sébastien par TransCanada répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, la liste des organismes consultés, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et, finalement, la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2005-12-01	Réception de l'avis de projet au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
2005-12-07	Délivrance de la directive à l'initiateur de projet
2006-03-22	Réception de l'étude d'impact au Ministère
2006-03-24 au 2006-05-03	Consultation intra et interministérielle sur la recevabilité de l'étude d'impact
2006-05-03	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2006-05-09	Réception des réponses aux questions et commentaires (Addenda no 1)

2. DESCRIPTION DU PROJET

TransCanada propose de construire un pipeline de transport de gaz naturel d'environ 6,5 km de longueur, juxtaposé à une servitude existante, laquelle contient présentement un gazoduc. Le gazoduc proposé serait construit sur le territoire de la Municipalité de Saint-Sébastien, dans une nouvelle servitude.

Le gazoduc Doublement Saint-Sébastien vise à répondre à la demande croissante des clients de TransCanada, plus particulièrement Gaz Vermont (propriété de Gaz Métro) ainsi qu'à consolider le réseau de TransCanada dans la région de Saint-Sébastien. Ce doublement fournira une connexion alternative pour le poste de mesurage et de livraison localisé à Saint-Sébastien et accroîtra la pression disponible à ce point du réseau.

La conduite en acier possède un diamètre extérieur de 324 mm (12 pouces) et peut supporter une pression maximale d'opération de 6 890 kPa. Le secteur d'implantation de la nouvelle conduite est délimité au nord-ouest par un point de départ localisé à la vanne de canalisation principale, en bordure du rang des Dussault (route 227), et au sud-est par le poste de mesurage et livraison localisé en bordure de la route 133, soit à près de 6,5 km de distance du point de départ. Une emprise permanente de 15 m de largeur est prévue pour l'ensemble du tracé à laquelle s'ajoutera une emprise temporaire supplémentaire de 5 à 10 m durant les travaux de construction. Le projet prévoit également l'installation d'une vanne de sectionnement (hors sol) en bordure de la route 133. Le coût de construction du projet est d'environ 11,5 millions de dollars.

L'échéancier de projet prévoit le début de la construction au mois de mai 2007 et une mise en exploitation à l'automne 2007.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, du 24 mars au 3 mai 2006, en collaboration avec les unités administratives concernées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et les ministères suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Estrie et de la Montérégie;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère de la Culture et des Communications;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère des Transports
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère des Affaires municipales et des Régions.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

- TRANSCANADA. *Doublement Saint-Sébastien, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 1, Rapport principal*, mars 2006, pagination multiple;
- TRANSCANADA. *Doublement Saint-Sébastien, Étude d'impact sur l'environnement, Volume 2, Documents cartographiques et annexes*, mars 2006, pagination multiple;
- TRANSCANADA. *Doublement Saint-Sébastien, Étude d'impact sur l'environnement, Addenda no 1*, mai 2006, 13 p. et 3 annexes.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et organismes démontre que l'étude d'impact, incluant l'addenda no 1, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive du ministre datée du 7 décembre 2005.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Nathalie Martel, biologiste, M.Sc.
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre

